

**Compte Rendu de la réunion de bureau du lundi 10 mai 2021.  
(complété des remarques issues de la rencontre  
avec les responsables de section du 20 mai)**

Ordre du jour:

Elaboration d'une stratégie pour le remboursement ou le dédommagement de nos adhérents, compte tenu du nombre réduit des séances durant la saison 2020-2021.

**Présents :** Carole MORISSEAU, Isabelle DECOURTY, Cécile OLLIVIER MARCHAND, Jean-Michel et Marité RADIGOIS, Marie-Claire COUTARD GOURBIL, Françoise SIMON.

**Excusés :** Eva MARTIN.

La séance est ouverte à 17h45. Elle se déroule en présentiel chez Carole MORISSEAU.

**Préambule:**

Nous recherchons une formule de calcul équitable, la même pour tous nos adhérents.

Cette formule devra ensuite être adaptée selon les spécificités de chaque section.

Nous rappelons la consigne de la FAL qui consiste à inciter, les adhérents à renoncer, par solidarité avec notre association, au remboursement. Le montant du remboursement pourra être considéré comme un don à l'association, et faire l'objet d'un reçu fiscal.

La discussion porte d'abord sur cette alternative :

- Rendre un ou deux chèques aux adhérents qui en ont rédigé plusieurs.  
Mais cette méthode, la plus simple évidemment, semble à la réflexion difficile à appliquer avec justesse au nombre réel de séances effectuées ou pas.
- Encaisser tous les chèques puis, à partir d'un calcul précis du nombre de séances effectivement réalisées, calculer le montant d'un remboursement au prorata de ce qui était prévu. L'encaissement de tous les chèques permet d'uniformiser et de simplifier grandement les calculs de remboursements.

C'est finalement cette deuxième possibilité que nous retenons. Elle est la plus juste ... mais un peu plus difficile à mettre en œuvre. La trésorière donne son accord pour ce travail supplémentaire qui va lui incomber.

Après confrontation des points de vue, des approches, des diverses propositions, des cas particuliers dont il faudra tenir compte, nous décidons de rencontrer les responsables de section pour leur expliquer la stratégie choisie et leur demander :

1. De distribuer à leurs adhérents un courrier explicatif et un questionnaire pour recenser les personnes qui souhaitent obtenir un remboursement et celles qui décident de laisser le montant de ce remboursement à notre association, pour marquer leur solidarité. Ce don fera l'objet d'un reçu fiscal pour le déduire à 66% des impôts.
2. De récupérer ce questionnaire avant le 31 mai pour faire un premier point lors du Conseil d'Administration de juin entre
  - ceux qui souhaitent un remboursement
  - ceux qui renoncent à leur remboursement et souhaitent un reçu fiscal.
  - Ceux qui renoncent sans vouloir de reçu fiscal.

Mais dans tous les cas, il est indispensable que chacun signe son choix.

3. D'établir le compte des séances réalisées – ou qui seront réalisées fin juin à supposer que la reprise ait lieu le 19 mai - par rapport à celles qui étaient prévues.  
Seules sont comptabilisées les séances en présentiel (intérieur ou extérieur).
4. De remettre cette comptabilisation à la trésorière qui calculera le montant du remboursement, sous forme d'un pourcentage, qu'il faudra ensuite adapter au cas par cas à chaque adhérent (puisque, en raison des tarifs solidaires, les cotisations sont différentes d'une personne à l'autre). Les chiffres seront ajustés courant juin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des séances réellement effectuées. Le montant de l'adhésion à la Ligue, de la licence UFOLEP et le coût des Assurances restent à la charge des adhérents et sont exclus du calcul pour les remboursements. Les remboursements interviendront début juillet.

#### **Cas particuliers de certaines sections.**

Dessin-Adultes : Cette section fera l'objet d'une étude particulière puisqu'il n'y a eu aucun cours (ou presque). A voir avec Eva MARTIN.

Canoë-Kayak : Voir avec Christian MORICEAU car il semble que la section a fonctionné tout le temps avec les enfants. Quid des adultes ?

Loisirs créatifs et randonnées. La part Cotisation section est infime. Néanmoins les responsables doivent informer leurs adhérents de la procédure mais les persuader (si besoin) d'abandonner en don cette toute petite somme.

Françoise SIMON est chargée de proposer un sondage par Internet avec un choix de 3 dates de réunion possibles en webinaire. Les dates retenues sont les lundi 17, mardi 18 ou jeudi 20 mai, à 20h30. Il y aura 2 membres du bureau pour conduire ces réunions.

#### **Sont dispensés de cette réunion .**

Eric JUTON ( Club des artistes) puisque le montant de la cotisation ne comprend que la part fixe montant de l'adhésion.

~~Carole BOUTET~~ Denise TOUBLANC ( Ateliers cuisine) puisqu'il n'y a pas eu d'argent encaissé pour la section.

Les responsables de section qui sont également membres du bureau et ont eu l'information lors de la réunion de ce jour ( Jean-Michel et Marité RADIGOIS, Marie-Claire COUTARD GOURBIL, Carole MORISSEAU, Françoise SIMON)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

**Compte-rendu rédigé par F. Simon**

**Vu, la présidence :**

**Isabelle DECOURTY et Carole MORISSEAU**